

pour les combattre l'appui naturel de l'opposition, le duc d'Orléans remplissait donc un devoir rigoureux, soit envers lui-même, soit à l'égard de ses enfants, dont il ne pouvait livrer les droits aux caprices d'une répugnance anti-française. Mais telle était la position de ce prince qu'il ne pouvait rien entreprendre en vue de l'intérêt que je viens de signaler, sans que sa conduite ne prît les couleurs odieuses de l'ingratitude ou de la trahison, et qu'il ne parût avoir préparé contre son bienfaiteur et son roi les efforts destinés à la défense de ses propres prérogatives. La Révolution de 1830 dénoua cette complication, et fit perdre à l'opposition de Louis-Philippe ce caractère de légitime résistance qui seul pouvait la justifier aux yeux de l'Histoire.

A la veille du mouvement populaire qui devait le porter sur le trône, le parti de ce prince, faible dans les Chambres législatives, à peu-près nul dans les provinces, était peu nombreux à Paris. Bien que représentant naturel des intérêts et des idées de 1789, Louis-Philippe tenait de trop près à la royauté pour offrir aux révolutionnaires purs des garanties suffisantes. Il était, selon son propre langage, « trop Bourbon pour les uns, et pas assez pour les autres. » Malgré son invincible antipathie pour la famille régnante, La Fayette avait toujours refusé d'entrer en rapport direct avec lui. L'opposition parlementaire, de son côté, ne s'était point encore accoutumée sérieusement à l'idée d'un changement de dynastie. Enfin, la politique double et méticuleuse qu'avait adoptée ce prince, était un obstacle naturel au recrutement de son parti. On l'avait vu répudier avec chaleur, en 1827, les excitations intempestives d'un écrivain libéral, M. Cauchois-Lemaire, qui, par une lettre rendue publique, le pressait indirectement d'aspirer au trône. Un des hommes qui ont le plus profité de son élévation, M. de Rambuteau, depuis préfet de la Seine, disait énergiquement de lui « qu'il n'était propre qu'à donner la main